



# Information multimodale en Bourgogne : état des lieux, mise à jour mars 2009

Chantal Poyet

## ► To cite this version:

Chantal Poyet. Information multimodale en Bourgogne : état des lieux, mise à jour mars 2009. [Rapport de recherche] Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU). 2009, 14 p., figures, glossaire. hal-02150476

**HAL Id: hal-02150476**

**<https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-02150476>**

Submitted on 7 Jun 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Information multimodale en Bourgogne

*État des lieux*

*Mise à jour*

*Mars 2009*





# Information multimodale en Bourgogne

*État des lieux*

*Mise à jour*

*Mars 2009*

**Certu**

centre d'Études sur les réseaux,  
les transports, l'urbanisme  
et les constructions publiques  
9, rue Juliette Récamier  
69456 Lyon Cedex 06  
téléphone: 04 72 74 58 00  
télécopie: 04 72 74 59 00  
[www.certu.fr](http://www.certu.fr)

## Avis aux lecteurs

La collection Rapports d'étude du Certu se compose de publications proposant des informations inédites, analysant et explorant de nouveaux champs d'investigation. Cependant l'évolution des idées est susceptible de remettre en cause le contenu de ces rapports.

Le Certu publie aussi les collections :

**Dossiers :** Ouvrages faisant le point sur un sujet précis assez limité, correspondant soit à une technique nouvelle, soit à un problème nouveau non traité dans la littérature courante. Le sujet de l'ouvrage s'adresse plutôt aux professionnels confirmés. Ils pourront y trouver des repères qui les aideront dans leur démarche. Mais le contenu présenté ne doit pas être considéré comme une recommandation à appliquer sans discernement, et des solutions différentes pourront être adoptées selon les circonstances.

**Références:** Cette collection comporte les guides techniques, les ouvrages méthodologiques et les autres ouvrages qui, sur un champ donné, présentent de manière pédagogique ce que le professionnel doit savoir. Le Certu a suivi une démarche de validation du contenu et atteste que celui-ci reflète l'état de l'art. Il recommande au professionnel de ne pas s'écarter des solutions préconisées dans le document sans avoir pris l'avis d'experts reconnus.

**Débats :** Publications recueillant des contributions d'experts d'origines diverses, autour d'un thème spécifique. Les contributions présentées n'engagent que leurs auteurs.

Catalogue des publications disponible sur : <http://www.certu.fr>

## NOTICE ANALYTIQUE

N° Production 22201

N°Produit 10

<b>Organisme commanditaire</b> : Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques. Financé par la DGITM sur le chapitre 91-20/10			
<b>Titre</b> : Information multimodale en Bourgogne			
<b>Sous-titre</b> : État des lieux/ Mise à jour / Mars 2009		<b>Date d'achèvement</b> : Mars 2009	
		<b>Langue</b> :Français	
<b>Organisme auteur</b> : CETE LYON		<b>Rédacteurs ou coordonnateurs</b> :Chantal POYET (CETE de Lyon)	
		<b>Relecteur assurance qualité</b> : DENIS Yannick (CERTU – DD - PST)	
<b>Résumé</b>			
<p>Le Certu, service technique central du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, qui assiste la Direction Générale des Infrastructures de Transport et de la Mer pour la mise en place de la Plateforme de Recherche et d'Expérimentation pour le Développement de l'Information Multimodale (PREDIM), a proposé que les différents Centres d'Études Techniques de l'Équipement fassent un état des lieux sur l'information déplacements dans leur zone d'action. Le présent document est l'état des lieux sur la Région Bourgogne.</p> <p>Cette étude a plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• donner une image à l'instant « t » des services et systèmes existants en région ;</li> <li>• mieux connaître les acteurs et leurs attentes ;</li> <li>• contribuer à favoriser les échanges d'information sur les thèmes de la PREDIM ;</li> <li>• participer à l'amélioration de l'annuaire PASSIM (dispositif et présentation des fiches par service).</li> </ul> <p>L'objectif n'est pas de réaliser un état des lieux exhaustif, qui deviendrait obsolète assez rapidement, mais plutôt de diffuser dans un délai raisonnable de trois à quatre mois un document qui puisse éventuellement être complété et corrigé dans un deuxième temps, le cas échéant en utilisant les outils que la PREDIM essaie de développer, comme le site <a href="http://www.predim.org">www.predim.org</a> ou l'annuaire des sources d'information multimodale PASSIM (<a href="http://www.passim.info">www.passim.info</a>).</p> <p>Les informations recueillies proviennent d'entretiens auprès de certaines autorités organisatrices des transports et plusieurs gestionnaires routiers, ainsi que d'un travail de recherche sur le web.</p> <p>La plupart des réseaux urbains des grandes agglomérations dispose aujourd'hui d'un site internet, avec plan, fiches horaires et calculateurs d'itinéraires d'arrêt à arrêt. La région Bourgogne a mis en place un système d'information multimodale Mobigo, couvrant l'ensemble des réseaux de transport collectif urbains, départementaux, régional (seuls quelques réseaux ne sont pas encore accessibles mais sont en cours d'adhésion). Cependant, on ne peut pas encore parler de systèmes d'information multimodale. Si les enjeux sont importants, des calculateurs d'itinéraires multimodaux auraient tendance à privilégier le mode de transport par véhicule personnel du fait d'une non-saturation des voies et des parkings. En parallèle, aucun service n'est recensé sur le covoiturage. Pour la desserte des zones rurales, les départements ont mis en place des services de transports à la demande qui captent essentiellement une clientèle dépendante.</p>			
<b>Thème et sous-thème</b> : Systèmes de transports – intermodalité – information multimodale.			
<b>Ouvrages sur le même thème</b> : Information multimodale en Lorraine, en Champagne-Ardenne, à la Réunion...			
<b>Mots clés</b> :information multimodale, information voyageurs, transport collectif, système d'information, information routière		<b>Diffusion</b> : Certu – DD - PST	
		<b>Web</b> :oui	
<b>Nombre de pages</b> :14		<b>Tirage</b> :Non	
		<b>Confidentialité</b> : Accès libre	
		<b>Bibliographie</b> :Non	



## SOMMAIRE

<b>1. Contexte.....</b>	<b>6</b>
1.1 L'information multimodale et la PREDIM.....	6
1.2 Objectifs de l'étude.....	7
<b>2. Les déplacements en région Bourgogne.....</b>	<b>7</b>
2.1 Chiffres-clés.....	7
2.2 Principaux acteurs.....	8
<b>3. L'information déplacements en région Bourgogne.....</b>	<b>8</b>
3.1 Information routière.....	9
3.1.1 Société concessionnaire : l'APPR.....	9
3.1.2 La DIR Centre-est.....	9
3.1.3 Les Conseils généraux.....	9
3.2 Informations sur les transports collectifs.....	10
3.2.1 TC régionaux.....	10
3.2.2 Département de la Côte-d'Or (21).....	10
3.2.3 Département de la Nièvre (58).....	11
3.2.4 Département de la Saône-et-Loire (71).....	11
3.2.5 Département de l'Yonne (89).....	11
3.3 Autres services d'information.....	12
<b>4. Évolutions par rapport à la monographie de 2005.....</b>	<b>12</b>
<b>5. Glossaire.....</b>	<b>13</b>

# 1. Contexte

## 1.1 L'information multimodale et la PREDIM

Rappelons ici les définitions communément acceptées de l'intermodalité et de la multimodalité dans les transports :

- **Intermodalité** : Enchaînement de plusieurs moyens de transport pour un déplacement entre une origine et une destination
- **Multimodalité** : Offre de plusieurs moyens de transports pour un déplacement entre une origine et une destination

On peut même préciser que la fonction essentielle d'un système d'information multimodale est de fournir à l'usager des transports toute l'information nécessaire à la réalisation de son voyage. Cette information vise à réduire l'incertitude des usagers sur les itinéraires, les modes de déplacement envisageables, la durée et le coût de ces déplacements selon le mode utilisé, les ruptures de charge éventuelles, et si possible, à orienter le comportement des usagers au bénéfice d'une utilisation optimale des infrastructures et d'une priorité aux transports collectifs. De manière plus large, l'information multimodale vise aussi à favoriser les modes doux (vélo, marche à pied, etc.) ainsi qu'à promouvoir les modes alternatifs émergents (Transport A la Demande, Car-Sharing...).

L'information aux usagers sur l'offre de transport est un domaine incontournable de notre « société de l'information » :

- elle couvre un grand nombre de modes de transport : voiture particulière (VP), covoiturage, transports collectifs (TC) urbains (bus, tramway, métro, taxi, à la demande, etc.), et interurbains (car, rail, avion, ferry, etc.), modes doux (vélo, marche, roller...);
- elle se décline à différentes échelles, du quartier au monde entier...;
- elle concerne une grande diversité d'acteurs, côté utilisateurs (pendulaires, occasionnels, professionnels, personnes à mobilité réduite, touristes...) et fournisseurs (exploitants de réseaux, administrations d'état et collectivités locales autorités organisatrices de transport, prestataires de services et industriels...);
- elle peut impliquer l'accès à un vaste ensemble de données: informations théoriques, (réseaux, horaires, et tarifs), prévisions et temps réel (état du trafic, perturbations et événements, travaux, congestion et accidents, grèves, ...);
- elle se traduit sous forme de fonctions plus ou moins personnalisées : fourniture des tarifs et horaires, calcul d'itinéraires optimisés selon divers critères, conseils et guidage, calcul de prix de revient, diffusion des événements importants, etc.;
- elle se décline sur toute une gamme de supports : papier, radio, TV, web, téléphone, WAP, bornes interactives, guichets, etc.;
- elle interagit avec d'autres domaines : vente et paiement, tourisme, commerce, météo, sécurité...;

Au vu notamment des progrès réalisés dans plusieurs pays à l'étranger, le besoin de développer les services d'information multimodale en France a été souligné dès 2000 par le MEEDDAT et l'Action Fédérative sur l'Intermodalité des Voyageurs, qui s'est traduite concrètement fin 2001 par le lancement de la Plate-forme de Recherche et d'Expérimentation pour le Développement de l'Information Multimodale (PREDIM<sup>1</sup>). La PREDIM finance un certain nombre d'expérimentations, études et développement concourant à faciliter la mise en place de systèmes et services d'information multimodale, comme ceux que devront mettre en place les Autorités Organisatrices de déplacements des agglomérations françaises, au titre de la Loi SRU (« Solidarité et Renouvellement Urbains »).

---

<sup>1</sup>pour en savoir plus, consultez le site [www.predim.org](http://www.predim.org)

## 1.2 Objectifs de l'étude

Le Certu<sup>2</sup>, service technique central du ministère de l'équipement, qui assiste la Direction Générale des Infrastructures de Transports et de la Mer pour la mise en place de la PREDIM, a proposé que les différents centres d'Études techniques de l'Équipement fassent un état des lieux sur l'information déplacements dans leur zone d'action. Une première série de rapports a été réalisée en 2005. Leurs données étant devenues plus ou moins obsolètes, du fait de l'évolution propre des services et de réorganisations administratives, une mise à jour était nécessaire. C'est l'objet de ce rapport, pour la région Bourgogne. Des documents similaires concernant les Régions Rhône-Alpes, Auvergne et Franche-Comté ont également été réalisés par le Cete de Lyon.

Cette étude a plusieurs objectifs :

- donner une image à l'instant t des services et systèmes existants en région ;
- mieux connaître les acteurs et leurs attentes ;
- contribuer à favoriser les échanges d'informations sur les thèmes de la PREDIM.

## 2. Les déplacements en région Bourgogne

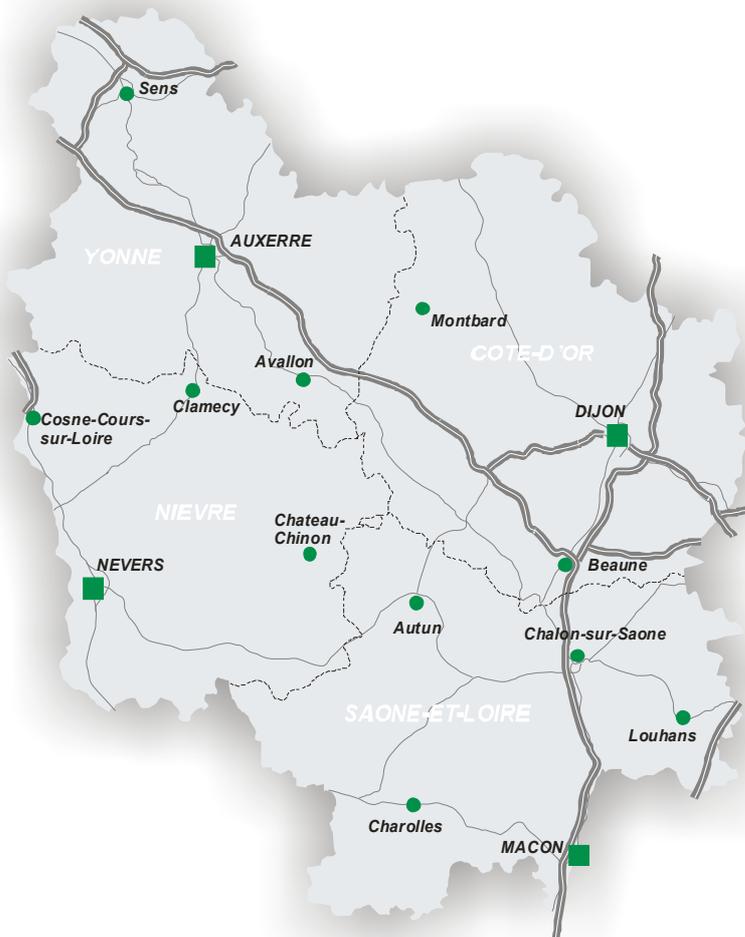
### 2.1 Chiffres-clés

La Bourgogne compte 1,63 M habitants (au 1<sup>er</sup> juillet 2005) pour 31 600 km<sup>2</sup>. Elle comprend 4 départements et 2 046 communes dont 9 de plus de 20 000 habitants (environ 25 % de la population). La Bourgogne est donc une région à dominante rurale, structurée autour de quelques villes-centres, préfectures ou sous-préfectures. Les populations au 1<sup>er</sup> juillet 2005 des principales communes sont les suivantes : Dijon, capitale de Région, est de loin la ville la plus importante avec 150 800 habitants ; viennent ensuite Chalon-sur-Saône (46 200 habitants), Nevers (38 200 habitants), Auxerre (37 100 habitants), Mâcon (34 100 habitants), Sens (26 800 habitants), le Creusot (23 600 habitants), Beaune (21 300 habitants) et Montceau-les-Mines (19 400 habitants). Selon le RGP 1999, les neuf unités urbaines constituées autour de ces pôles regroupent 600 000 habitants, dont 230 000 correspondant à l'agglomération dijonnaise.

La Bourgogne est une région dans laquelle peu de problèmes de congestion de la circulation routière transparaissent en temps normal. Elle est coupée par deux grands axes autoroutiers Nord-Sud (A6 puis A31) et Sud-Est-Nord-Ouest (A6 puis A39) et longée au Sud par la RCEA et à l'Ouest par l'axe A77-N7. Ces axes drainent une bonne part du trafic de transit.

---

<sup>2</sup>pour en savoir plus sur le Certu, consultez le site [www.certu.fr](http://www.certu.fr)



Carte administrative de la région Bourgogne

## 2.2 Principaux acteurs

Outre le Conseil Régional et les quatre Conseils Généraux, la Région compte onze autorités organisatrices de transport urbains. Depuis les dernières lois de décentralisation accompagnées du déclassement d'un nombre important de routes nationales en routes départementales, du transfert de leur gestion des DDE aux Conseils Généraux et de la création des Directions interdépartementales des routes, les exploitants routiers sont les quatre Conseils Généraux pour les routes départementales, la DIR Centre-est pour les routes nationales, et une société concessionnaire pour les autoroutes (APRR).

## 3. L'information déplacements en région Bourgogne

Le chapitre suivant présente l'état des lieux des services d'information à l'utilisateur (avant et pendant le voyage) en commençant par l'information routière, sachant que la route est de loin le principal mode de transport, puis l'information sur les TC, les autres services de transports (modes doux, TAD, co-voiturage), pour conclure par quelques éléments sur l'information multimodale.

### 3.1 Information routière

La Région est couverte pas des services nationaux d'information routière (proposés par « Bison Futé » et les CIR ou les sociétés d'autoroute, mais aussi par des opérateurs tels que MédiaMobile, Mappy, Michelin, et les média radio/TV). Nous ne traiterons cependant ci-après que les services d'information à caractère local.

#### 3.1.1 Société concessionnaire : l'APRR

L'APRR exploite l'ensemble du réseau autoroutier de la région (principalement l'A6 vers Paris et Lyon, l'A31 vers Nancy et l'A36 vers Besançon et Strasbourg). Son site Internet (<http://www.aprr.fr>) comporte des informations temps réel et prévisionnel, des informations sur les chantiers, ainsi qu'un service de calcul d'itinéraire routier et un service vocal (0 825 45 107 7). Par ailleurs, l'information est diffusée en FM sur 107.7 MHz. Il s'agit de services développés sur l'ensemble des réseaux autoroutiers au niveau national.

#### 3.1.2 La DIR Centre-est

La Direction Interdépartementale des Routes Centre-est est issue de la décentralisation instituée par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Celle-ci a conduit au transfert des deux tiers du Réseau Routier National (RRN) aux départements et a mis fin à la mise à disposition des DDE auprès des conseils généraux. Elle est chargée de l'exploitation, de l'entretien et des investissements sur le réseau routier non concédé conservé par l'État. Au niveau de l'exploitation routière, l'organisation mise en place est indépendante des limites administratives mais se fait par itinéraire, afin de répondre aux attentes des usagers en matière de sécurité, de viabilité et d'information en temps réel. Sa zone d'action couvre en plus de la Région Bourgogne des parties des régions Rhône-Alpes et Auvergne.

Le site Internet de la DIR Centre-est ([www.enroute.centre-est.equipement.gouv.fr/](http://www.enroute.centre-est.equipement.gouv.fr/)) donne de nombreuses informations sur l'état des routes, les conditions de circulation et les chantiers en cours. Pour les départements de la région Bourgogne, on peut obtenir des informations sur les chantiers au 0 820 229 165. Il renvoie au site Internet Bison Futé.

#### 3.1.3 Les Conseils généraux

Depuis les lois de décentralisation successives, les Conseils Généraux ont repris en direct (avec une intervention de plus en plus ténue des services de l'Etat) la construction, la gestion et l'entretien des routes départementales ; plusieurs routes nationales gérées par les DDE sont devenues départementales et ont été rétrocédées aux CG.

Dans le département de la **Côte d'Or**, le Conseil Général met à disposition sur son site Internet ([www.cg21.fr](http://www.cg21.fr)) des informations sur les conditions de circulation à travers une carte d'état des routes évolutive.

Dans le département de la **Nièvre**, le Conseil Général met à disposition sur son site Internet ([www.cg58.fr](http://www.cg58.fr)) des informations sur les chantiers, les conditions de circulation, la viabilité hivernale. Une carte hebdomadaire indique les principaux travaux sur les routes départementales.

Dans le département de la **Saône et Loire**, le Conseil Général met à jour sur son site Internet ([www.cg71.fr](http://www.cg71.fr)) des informations sur l'état des routes, les chantiers, les conditions de circulation et les accidents, à travers une carte interactive.

Dans le département de l'**Yonne**, le Conseil Général met à disposition sur son site Internet ([www.cg89.fr](http://www.cg89.fr)) des informations sur le réseau routier départemental et les chantiers à travers une carte hebdomadaire indiquant les principaux travaux sur les routes départementales.

## 3.2 Informations sur les transports collectifs

### 3.2.1 TC régionaux

#### 3.2.1.1 La centrale de mobilité de la région Bourgogne

mobigo ! (<http://www.mobigo-bourgogne.fr/>) est une centrale de mobilité régionale donnant des informations sur les modes de déplacement à l'intérieur de la région (réseaux urbains, cars départementaux, TER) : infos trafic, éventuelles perturbations. Elle permet de calculer son itinéraire sur l'ensemble de la région à partir des adresses d'origine et de destination. On peut contacter la centrale téléphonique au numéro vert 0 800 10 2004 du lundi au samedi de 7h à 20h. Elle indique des informations par réseau (coordonnées Internet, téléphoniques et postales, tarifs, fiches horaires, ...).

#### 3.2.1.2 Les services TER

L'information TER est diffusée par l'intermédiaire de fiches horaires, d'un guide régional, d'affiches, d'un site web ( [www.ter-sncf.com/bourgogne](http://www.ter-sncf.com/bourgogne) ) qui donne horaires, plan, itinéraires, ainsi que par téléphone (numéro de Mobigo). Le site renseigne sur les travaux en cours, en gare et sur les lignes.

Depuis le site [www.ter-e-services.com/termobile/index.html](http://www.ter-e-services.com/termobile/index.html), il est possible de télécharger l'application « Ter Mobile » pour obtenir en temps réel sur son téléphone portable, les prochains départs d'une des 2 500 gares SNCF ainsi qu'un itinéraire détaillé et personnalisé. Deux widgets permettent, une fois les applications téléchargées, d'accéder à plusieurs informations sur son ordinateur. Le widget TER « Prochains départs des trains » offre en quelques clics une information horaire personnalisée en temps réel. Le widget TER « recherche d'itinéraires » offre quant à lui une information horaire et itinéraire personnalisée en temps réel.

La gare de Dijon a mis en place une borne interactive à écran tactile. Cet interface ludique et fonctionnelle permet aux usagers des transports collectifs de calculer leur itinéraire (TGV, TER, Transports collectifs urbains, vélo et marche à pied), d'imprimer les fiches horaires (TC et TER), d'imprimer les formulaires d'abonnement de travail ainsi que certaines fiches pratiques (personne à mobilité réduite, vélo, bagages, objet perdu et trouvé).

### 3.2.2 Département de la Côte-d'Or (21)

**TC départementaux** : le Conseil Général de la Côte d'or diffuse des informations sur son site Internet (<http://www.cg21.fr/jahia/Jahia/accueil/decouvrir/pid/473>) : lignes régulières et circuits scolaires. Il indique les coordonnées (sites Internet, numéros de téléphone) des transporteurs de chaque ligne.

**Beaune** : Le site Internet de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud indique les horaires, le plan des lignes de transport urbain et les tarifs d'accès au réseau (<http://www.beauncoteetsud.com/spip.php?article226>).

**Dijon** : Le site Internet ( [www.divia.fr](http://www.divia.fr) ) fournit diverses informations sur le réseau de bus (tarification, plan des lignes, perturbations...). De plus, ce site est doté d'un moteur de recherche d'itinéraire régional (incluant différents modes : TCU, TER, TGV, voiture pour rejoindre la gare). Des informations sont également disponibles par téléphone (n° vert MOBIGO 0 800 10 2004) ainsi qu'au niveau d'un espace bus en centre-ville. L'information sur la location de vélo en libre service (véloDi) à Dijon est disponible sur le site Internet [www.velodi.net](http://www.velodi.net) . Ce site permet d'accéder à la localisation des stations réparties sur la ville les tarifs de location ; il permet aussi de s'abonner en ligne. On peut contacter l'accueil usager au 0 800 200 305.

### 3.2.3 Département de la Nièvre (58)

**TC départementaux** : le site Internet du Conseil général ( <http://www.cg58.fr/a-votre-service/infos-routes-et-transports/transports-de-voyageurs-mise-a-jour-au-22-05-2008.html> ) donne des informations sur les transports départementaux (plan du réseau, horaire des lignes, tarification).

**Nevers** : L'agglomération de Nevers (ADN) est l'autorité organisatrice des transports collectifs Taneo. Son site Internet ([www.taneo-bus.fr](http://www.taneo-bus.fr)) indique les tarifs, le plan du réseau, les fiches horaires, et permet un calcul d'itinéraire. Inimo est un service SMS permettant de recevoir directement sur son téléphone portable des informations en cas de perturbations des lignes. On peut également se rendre à l'espace bus situé en centre-ville (téléphone : 03 86 71 94 20).

### 3.2.4 Département de la Saône-et-Loire (71)

**TC départementaux** : le Conseil Général de Saône-et-Loire diffuse sur son site Internet (<http://www.cg71.fr/jahia/Jahia/pid/293>) des informations sur son réseau « Buscéphale » (à destination du grand public) et « Le Bahut » (réseau spécifique pour les collégiens et les lycéens) : le plan du réseau Buscéphale, les communes des établissements scolaires desservies par le Bahut, ainsi que les fiches horaires des différentes lignes. La centrale d'informations et de réservations est joignable au numéro vert 0 800 071 710.

**Autun** : Le site Internet de la Communauté de communes de l'Autunois ([http://www.cc-autunois.com/71/CC\\_de\\_L\\_Autunois/COMMUNAUTE/services/index\\_services.php](http://www.cc-autunois.com/71/CC_de_L_Autunois/COMMUNAUTE/services/index_services.php)) indique les tarifs et met à disposition les fiches horaires du réseau d'Autun. L'espace bus en centre-ville est joignable par téléphone au 03 85 86 92 55.

**Chalon-sur-Saône** : Le site Internet [www.buszoom.com](http://www.buszoom.com) fournit le plan du réseau, propose les fiches horaires et indique les tarifs du réseau. Il permet une recherche d'itinéraire d'arrêt à arrêt. On peut contacter l'espace bus situé en centre-ville au 03 85 93 18 80. Le site Internet donne également des informations (conditions d'abonnement, tarifs, localisation des stations, ...) sur le système de location de vélos en libre service.

**Le Creusot - Montceau-les-Mines** : Le site Internet [www.bus-ctc.fr](http://www.bus-ctc.fr) fournit les plans du réseau (Le Creusot d'une part, Montceau d'autre part, et la liaison Le Creusot-Montceau, ces deux communes étant distantes d'environ 15 km), propose les fiches horaires et indique les tarifs du réseau. Il permet une recherche d'itinéraire d'arrêt à arrêt. On peut contacter les boutiques transport situées dans les centre-villes : 03 85 73 01 10 pour Le Creusot, 03 85 69 01 10 pour Montceau.

**Mâcon** : L'exploitant Mâcon Bus fournit des informations sur son site Internet [www.maconbus.fr](http://www.maconbus.fr), par téléphone (03 85 29 11 00) ainsi qu'au niveau d'une boutique transports en centre-ville : fiches horaires, plan du réseau et recherche d'itinéraire arrêt à arrêt, tarifs et titres de transport.

### 3.2.5 Département de l'Yonne (89)

**TC départementaux** : le Conseil Général de l'Yonne propose sur son site Internet (<http://www.cg89.fr/page.php?lg=fr&rub=09&srub=04&ssrub=03>) le téléchargement du plan du réseau et des différentes lignes départementales avec les coordonnées des transporteurs correspondant. La tarification est unique quel que soit le trajet ou la ligne empruntée.

**Auxerre** : Les informations sont disponibles sur le site Internet [www.vivacite.fr](http://www.vivacite.fr) : horaires, tarifs, plan du réseau, recherche d'itinéraire d'arrêt à arrêt. Un point information situé en centre-ville peut être joint au 03 86 94 95 00. Les fiches horaires sont également téléchargeables sur le site Internet de la ville d'Auxerre ([www.auxerre.com](http://www.auxerre.com)), qui indique également les tarifs et les coordonnées du point information.

**Joigny** : la ville de Joigny propose un service de transports urbains et le seul point d'information identifié est la mairie. Le site Internet de la ville de Joigny ([http://www.ville-joigny.fr/01\\_14\\_Transports.php?langue=fr&rub=01&srub=14](http://www.ville-joigny.fr/01_14_Transports.php?langue=fr&rub=01&srub=14)) indique les horaires en période scolaire et en période de vacances scolaire. Les informations datent toutefois apparemment de 1998... La mairie (03 86 92 48 00) dispose des fiches horaires.

**Sens** : Les informations sont disponibles sur le site Internet [www.asreseau.com](http://www.asreseau.com) : horaires, tarifs, plan du réseau, recherche d'itinéraire d'arrêt à arrêt. Un point information situé en centre-ville peut être joint au 03 86 64 17 00.

### 3.3 Autres services d'information

Des annuaires professionnels recensent (entre autres) les entreprises de transport public, autocaristes, taxis ou location de voiture, comme par exemple [www.indexa.fr](http://www.indexa.fr) ou bien sûr [www.pagesjaunes.fr](http://www.pagesjaunes.fr). Ceci permet de retrouver, en plus des sites des réseaux, au moins une dizaine de sites web d'entreprises de transport, qui peuvent s'avérer utiles pour les transports inter-urbains, en particulier dans les départements n'ayant pas encore mis en place de centrale d'information.

Pour les taxis, voir aussi les portails nationaux comme [www.francetaxis.com](http://www.francetaxis.com) ou [www.taxis-de-france.com](http://www.taxis-de-france.com)).

## 4. Évolutions par rapport à la monographie de 2005

La plupart des réseaux urbains des grandes agglomérations dispose aujourd'hui d'un site Internet, avec plan, fiches horaires et calculateurs d'itinéraires d'arrêt à arrêt.

La région Bourgogne a mis en place un système d'information multimodale Mobigo, couvrant l'ensemble des réseaux de transport collectif urbains, départementaux, régional (seuls quelques réseaux ne sont pas encore accessibles mais sont en cours d'adhésion). Cependant, on ne peut pas encore parler de systèmes d'information multimodale. Si les enjeux sont importants, des calculateurs d'itinéraires multimodaux auraient tendance à privilégier le mode de transport par véhicule personnel du fait d'une non-saturation des voies et des parkings. En parallèle, aucun service n'est recensé sur le covoiturage. Pour la desserte des zones rurales, les départements ont mis en place des services de transports à la demande qui captent essentiellement une clientèle dépendante.

## 5. Glossaire

CDES : Cellule Départementale d'exploitation et de sécurité  
Certu : Centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques  
Cete : Centre d'Études Techniques de l'Équipement  
CG : Conseil Général  
CRICR : Centre Régional d'Information et de Coordination Routière  
CRT : Centre de régulation du trafic  
DDE : Direction Départementale de l'Équipement  
DRE : Direction Régionale de l'Équipement  
GIE : Groupement d'Intérêt Économique  
INRIA : Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique  
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques  
LER : Ligne Express Régionale  
PHILEAS : nouvelle version de la base de données horaires TER  
PMV : Panneau à Messages Variables  
PREDIM : Plateforme de recherche et d'expérimentation pour le développement de l'information multimodale  
PREDIT : Programme national de recherche et d'innovation dans les transports  
PTU : Périmètre de Transports Urbains  
RD : Route Départementale  
RN : Route Nationale  
SAEI : Système d'aide à l'exploitation et à l'information  
SDIR : Schéma Directeur de l'Information Routière  
SIC : Section d'Intervention et de Commandement de la Police Nationale  
SIG : Système d'Information Géographique  
SITER : Système d'Information TER  
SIV : Système d'Informations Voyageurs  
SMS : Short Message Service  
SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer  
SRU : Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain  
TAD : Transport A la Demande  
TC : Transports Collectifs  
T-DMB : Terrestrial Digital Multimedia Broadcasting  
TER : Train Express Régional  
VP : Véhicule Particulier  
VRU : Voie Rapide Urbaine  
WAP : Wireless Application Protocol

© ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire  
centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du Certu est illicite (loi du 11 mars 1957).  
Cette reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Dépôt légal: 2<sup>e</sup> trimestre 2009  
ISSN: 1263-2570  
ISRN: Certu/RE -- 09-08 -- FR

Certu  
9, rue Juliette-Récamier  
69456 Lyon cedex 06  
☎ (+33) (0) 4 72 74 59 59  
Internet <http://www.certu.fr>

centre d'Études  
techniques  
de l'Équipement  
de Lyon  
25, av. François Mitterrand  
Cas n°1  
69674 Bron Cedex  
téléphone: 04 72 14 30 30  
télécopie: 04 72 14 30 35

centre d'Études  
sur les réseaux  
les transports  
l'urbanisme  
et les constructions  
publiques  
9, rue Juliette Récamier  
69456 Lyon Cedex 06  
téléphone: 04 72 74 58 00  
télécopie: 04 72 74 59 00  
[www.certu.fr](http://www.certu.fr)

## Certu

*Service technique placé sous l'autorité  
du ministère chargé de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire,  
le Certu (centre d'Études sur les réseaux, les transports,  
l'urbanisme et les constructions publiques)  
a pour mission de contribuer au développement  
des connaissances et des savoir-faire et à leur diffusion  
dans tous les domaines liés aux questions urbaines.  
Partenaire des collectivités locales  
et des professionnels publics et privés,  
il est le lieu de référence où se développent  
les professionnalismes au service de la cité.*